



Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 03 décembre 2012.

PV du CA du 30 novembre 2012.

Ca tenu dans les locaux du Cercle de Liège (LIE) ... Plaine des sports de Cointe, Rue de Bourgogne à 4000 Liège.
Corrigé le 20-12--2012 suivant les remarques reçues

Présents : F. Hanique, P.J. Lemaire, C. Boxho, B. Florent, M. Ronsse, P. Delvaux, G. Delcominette, M. Palasti, E. De Bevere et L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés : P. Estievenart, E. de Ryckere, , Y. Souply, H. Willems.

Absents : P. Meunier

Ouverture de séance : 19h00

ORDRE DU JOUR : PV = 13 pages

Pré - séance :

Avant d'ouvrir la pré - séance, le Président ff présente les condoléances du Conseil d'administration au Délégué de la province de Liège et à son épouse pour le décès de la maman de ce dernier.

Cérémonie protocolaire :

Le Conseil d'administration a convié Zoé Goebbels et Renaud Domanski pour leur remettre le cadeau que la Ligue Francophone offre traditionnellement aux archers qui ont gagné l'or dans une compétition majeure : Championnat d'Europe, Championnat du Monde, Jeux Mondiaux et/ou Jeux Olympique.

Le président ff félicite Zoé Goebbels pour sa médaille d'or (RD) au Championnat d'Europe Field 2011 et Renaud Domanski pour sa médaille d'or (CHC) au Championnat du Monde Field 2012 et leur remet le cadeau au nom de l'association.

Rencontre avec une archère :

A sa demande, le Conseil d'administration devait recevoir en audience Mademoiselle Sarah Prieels. Suite à un quiproquo à propos du lieu de la rencontre, celle-ci n'a pu avoir lieu.

Le Conseil d'administration veillera à rencontrer Mademoiselle Prieels au plus tard lors de sa prochaine réunion programmée le 25 janvier 2013.

Conseil d'administration :

Accueil des membres du C.A. :

Le Président ff ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il demande à l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Messieurs Philippe Estievenart, Eric de Ryckere, Yves Souply et Henri Willems.

A. Points prioritaires :

1. Championnat du Monde en Salle 2013 en Pologne :

Le couperet est tombé. En 2013, les déplacements ne seront plus subventionnés par l'administration pour les archers qui n'ont pas de statuts ADEPS (espoir sportif ou sportif de Haut niveau) soit pour des archers repris en LFBTA comme "élites fédéraux".

Cette nouvelle, les représentants de la LFBTA (conviés à l'ADEPS le mercredi 21 novembre 2012 pour y défendre le Plan Programme 2013-2016) en ont été informés par les inspecteurs ADEPS (Messieurs Guillaume et Bonnier).

Ce qui change la donne pour certains qualifiés au Championnat du Monde en Salle 2013 (Pologne). Si pour Renaud Domanski (espoir sportif) l'ADEPS interviendra, il n'en est pas de même pour la participation de Michelle Massina et de Michaël Cauwe (tous deux élites fédéraux).

Deux solutions peuvent être envisagées pour maintenir leur participation au Championnat :

- **Soit** la LFBTA prend en charge la partie subvention ADEPS sur fond propre et crée ainsi un précédent qui aura comme conséquence d'avoir à l'avenir, l'obligation d'intervenir pour toutes les participations d'archer n'ayant pas de statuts ADEPS ... ce qui pourrait rapidement hypothéquer l'équilibre financier de l'association.

- **Soit** chaque archer non subventionné supporte lui même le coût total de sa participation.

Les membres du Conseil d'administration étendu présents décident à l'unanimité des présents de ne pas créer de précédents et donc de ne pas prendre en charge sur fonds propres le déplacement des deux archers au Championnat du Monde en salle 2013.

Le conseil d'administration demande au Directeur technique d'informer les deux archers concernés de la décision prise.

B. Points non prioritaires :

1. Accueil des Nouveaux Membres :

Accueil n° 2 2013 (octobre 2012) ... 229 nouveaux membres sont à accepter, 47 cercles sont concernés.

Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, confirme l'inscription des 229 nouveaux membres (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

Accueil n° 3 2013 (novembre 2012) ... 87 nouveaux membres sont à accepter, 29 cercles sont concernés.

Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, confirme l'inscription des 87 nouveaux membres (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

2. et 3. Transferts exceptionnels et agrégation d'un nouveau cercle ... confirmation :

- **Demande de transferts exceptionnels ... suite à la création d'un nouveau cercle à Virton :**

La demande d'informations pour création d'un cercle de tir envoyée par Monsieur Stoz et annoncée lors du CA du 12 octobre 2012 se concrétise.

Un courrier adressé au Conseil d'administration pour demander l'obtention de l'agrégation de la LFBTA pour un cercle créé à Virton est parvenue au secrétariat administratif .

Le courrier présentait également une demande pour l'obtention de transferts exceptionnels . Des transferts exceptionnels liés à la création du cercle de Virton , et demandés pour sept archers membres du cercle 612 CAG (1^{ère} Cie des Archers de Gaume Musson).

Le secrétariat administratif a envoyé (le 15 novembre 2012,) un courriel aux membres du Conseil d'administration étendu pour présenter les deux demandes (Texte du courriel dans le cadre ci-dessous).

Le secrétariat administratif a reçu 9 réponses positives (pour les deux demandes) des membres du conseil étendu (4 administrateurs et 5 délégués).

Contenu du courriel envoyé le 15-11-2012.

Comme annoncé lors du CA du 12 octobre 2012, une demande d'informations en vue de la création d'un nouveau cercle de tir à Virton (Gaume) m'était parvenue le 07 octobre 2012 (Informations fournies le 08 octobre 2012).

Le 12 novembre 2012 une demande d'obtention d'agrément provisoire pour ce club de tir situé en province de Luxembourg m'est parvenue, envoyée par la déléguée de la Province de Luxembourg.

Le cercle qui voit le jour dans la commune de Virton se dénomme "Les Flèches Gaumaises -Virton" et portera le matricule 617 FGV.

Les entraînements du club se feront dans le Complexe sportif de Saint-Mard (Virton).

Le Siège social de l'association de fait est établi au 9, Rue des Hottées à 6760 Virton.

Association de fait actuellement, le club devrait devenir ASBL à l'avenir.

Le club est créé par cinq membres n'ayant jamais été membre de la LFBTA jusqu'à ce jour . Soit les membres du comité, Mr. Stoz Anthony (Président, Mr. Toulmonde Joël (Trésorier) et Mr. Vermeersh Patrick (Secrétaire-Contact club) et Hissette Cindy et Vermeersh Rémy.

Les Statuts et règlements de fonctionnement de 617 FGV répondent aux exigences de la LFBTA.

La demande d'agrément provisoire introduite pour le club 617 FGV est accompagnée d'une demande particulière à savoir une demande d'obtention de transferts exceptionnels pour sept archers membres du cercle 612 CAG : Stoz Hervé, Stoz Jonathan, Weyland Albert, Feltz Jordan, Feltz Jean-Luc, Thierry Annette et Pierrard Guillaume.

Un courrier (daté du 24-10-2012) justifiant cette demande de transferts exceptionnels était joint à la demande d'agrément

..... voici (ci-après), un extrait de celui-ci :

"Depuis le mois d'aout, nous avons l'idée de créer un nouveau cercle de tir à l'arc sur la région de Virton.

Forcément, notre premier souci a été de trouver un local permettant l'entraînement à ce sport, avec possibilité d'entraînements au minimum deux fois par semaine. Vous comprendrez aisément que sans local, il n'était pas possible d'envisager l'ouverture d'un tel cercle.

Bien évidemment, les responsables de salles ont, et c'est logique, composé les horaires de location prioritairement avec les clubs 'déjà installés' (hélas). Les tractations concernant les horaires ont été assez longues je n'ai pu obtenir une première réponse que ce week-end. Soit un peu trop tard au regard des règlements LFBTA pour obtenir un transfert des membres désireux de changer de club vers ce nouveau cercle.

Il me semble important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une demande de transfert suite à une dispute quelconque avec notre cercle de tir actuel (612 CAG), mais bien d'une volonté de certains membres de créer un club à vocation plus sportive, avec plus de séances d'entraînements (mais bien évidemment également d'initiation de nouveaux archers), le désir de ces personnes étant une participation accrue aux différentes compétitions. (Les activités du cercle CAG étant plutôt à vocation « loisir »)."

Pour votre information, le cercle 612 CAG, ne dispose que d'un seul entraînement /semaine (1h30) ce qui pour les archers loisirs qui le fréquentent est suffisant. Le comité de 612 CAG ne souhaitant pas augmenter le nombre d'entraînement /semaine, vous comprendrez aisément que les archers qui souhaitent se préparer à la compétition et faire progresser leurs performances n'ont d'autres solutions que celles qu'ils demandent.

Le but du présent courriel est d'obtenir le quorum nécessaire pour accorder l'agrément provisoire à 617 FGV et de permettre le transfert exceptionnel des six archers demandeurs ... merci de me communiquer votre choix.

La décision sera confirmée dans le PV du prochain CA prévu le 30 novembre.

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués confirment à l'unanimité des présents, l'agrément provisoire accordée au cercle de tir 617 FVG "Les Flèches Gaumaises - Virton".

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués accordent à l'unanimité des présents, le transfert exceptionnel pour : Stoz Hervé, Weyland Albert, Feltz Jordan, Feltz Jean-Luc, Thiery Annette, Stoz Jonathan et Pierrard Guillaume ... tous sortants du cercle 612 CAG.

PS : Le cercle 612 CAG a marqué son accord pour le transfert , les documents de transfert ont été complétés par les parties concernées et envoyés au secrétariat administratif.

4. Approbation du projets de Procès Verbal du CA :

CA étendu du 24-08-2012 : *pour raison d'envoi tardif des minutes du CA*

Le conseil d'administration étendu aux délégués, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de PV du CA du 24 août 2012 sous réserve d'y intégrer les remarques éventuelles qui seront transmises au secrétaire administratif.

CA étendu du 12-10-2012 : *pour raison d'envoi tardif des minutes du CA*

Le conseil d'administration étendu aux délégués approuve, à l'unanimité des présents, la proposition de PV du CA du 12 octobre 2012 sous réserve d'y intégrer les remarques éventuelles qui seront transmises au secrétaire administratif.

5. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

5.1 Délégué tir nature :

Podium archer nature au Championnat d'Europe 3D :

N'a t'on pas oublié de récompenser Serge Verrier pour la médaille de Bronze qu'il a gagné lors du Championnat d'Europe 3D en 2010.

Ne pas confondre cadeau LFBTA et Cadeau RBA (ex FRBTA) /Serge Sport : - La LFBTA remet un cadeau aux archers qui ont gagné l'or dans une compétition majeure : Championnat d'Europe, Championnat du Monde, Jeux Mondiaux et/ou Jeux Olympiques.

- La RBA remet un chèque matériel (Serge Sport) aux archers qui ont réalisé un podium international. L'exécutif national réalise actuellement une régularisation de cette action pour les archers concernés.

5.2 Délégué de la province de Brabant :

Arcs Nus ... Tirs de qualification pour le Championnat de LFBTA en salle 2012-2013 :

Le passage du blason de 60cm au blason de 40cm pour les archers adeptes de l'Arc Nu Recurve en salle (Bare bow et Chasse) dès le 1^{er} octobre 2012 a pour conséquence (pour la saison 2012-2013 uniquement) que les tirs qualificatifs pour l'accès au Championnat de LFBTA en salle 2012-2013 (5 participations obligatoires) sont tirés certains sur blason de 60 cm et d'autres sur blason de 40 cm.

Cette situation inquiète certains archers concernés qui constatent qu'actuellement, les 1^{ères} places du tableau des sélectionnés provisoire sont occupées par des archers ayant plusieurs résultats réalisés sur blason de 60 cm .

Lorsque l'on analyse ce tableau, on constate :

- entre GAU et HUY 2012, un archer a comptabilisé 5 tirs, un archer comptabilise 4 tirs et 3 en comptabilisent 3 .

- que compte tenu des points réalisés par ces archers sur 40 cm , ils ont peu de chance d'améliorer leur score sur 5 tirs.

- que la moyenne réalisée sur blason de 40 cm par les archers qui ne comptabilisent que 2 tirs sur 60 cm peut raisonnablement laisser supposer qu'il devraient au terme de la saison de qualification se repositionner en tête de liste.

Fort de cette analyse et comme le classement après 5 tirs ne compte que pour la moitié du classement dans le tableau des éliminatoires (il reste une série de 10 x3 flèches à tirer le jour du Championnat)

Le conseil d'administration étendu aux délégués décide, à l'unanimité des présents de ne pas apporter de modification à la période retenue pour les tirs de qualification de la saison 2012-2013.

Catégories débutants en salle ... abréviations :

Lors de l'organisation de CMA 2012, l'organisateur s'interrogeait sur les abréviations à utiliser pour les catégories d'arc sur le classement : celles reprises sur le document d'arbitrage ou celles reprises dans le guide en salle 2012-2013.

Après analyse des documents, il apparaît que :

- les abréviations des catégories "Brevet" reprises dans le guide en salle (page 21) permettent la confusion. En effet : BRV = Brevet Recurve Viseur 10m et Brevet Recurve Vétérain 18m ... BCV = Brevet Compound Viseur 10m et Brevet Compound Vétérain 18m.

- les abréviations du document d'arbitrage (3 pages) téléchargeable sur le site n'autorisent aucune confusion.

Pour éviter toute confusion, se référer aux tableaux du document d'arbitrage.

<u>BREVETS 10 m</u>		<u>BREVETS 18 m</u>	
Brevet Recurve Apache	BRA	Recurve Brevet Benjamin (homme et dame)	RBB
Brevet Compound Apache	BCA	Recurve Brevet Cadet (homme et dame)	RBC
Brevet Nu Long Bow	BNL	Recurve Brevet Junior (homme et dame)	RBJ
Brevet Compound Viseur	BRV	Recurve Brevet Sénior (homme et dame)	RBS
Brevet Compound Viseur	BRV	Recurve Brevet Master (homme et dame)	RBM
		Recurve Brevet Vétérain (homme et dame)	RBV
		Compound Brevet Benjamin (homme et dame)	CBB
		Compound Brevet Cadet (homme et dame)	CBC
		Compound Brevet Junior (homme et dame)	CBJ
		Compound Brevet Sénior (homme et dame)	CBS
		Compound Brevet Master (homme et dame)	CBM
		Compound Brevet Vétérain (homme et dame)	CBV
		Long Bow Brevet Jeune (homme et dame)	LBJ
		Long Bow Brevet Sénior (homme et dame)	LBS
		Long Bow Brevet Master (homme et dame)	CBM
		Nu Recurve/Chasse Brevet Sénior (homme et dame)	NBJ
		Nu Recurve/Chasse Brevet Master (homme et dame)	NBS
		Nu Recurve/Chasse Brevet Vétérain (homme et dame)	NBM

<u>DISTINCTIONS OFFICIELLES 18 m</u>			
Recurve Homme Benjamin	RHB	Compound Homme Benjamin	CHB
Recurve Homme Cadet	RHC	Compound Homme Cadet	CHC
Recurve Homme Junior	RHJ	Compound Homme Junior	CHJ
Recurve Homme Sénior 1	RH1	Compound Homme Sénior 1	CH1
Recurve Homme Sénior 2	RH2	Compound Homme Sénior 2	CH2
Recurve Homme Master	RHM	Compound Homme Master	CHM
Recurve Homme Vétérain	RHV	Compound Homme Vétérain	CHV
Recurve Dame Benjamin	RDB	Compound Dame Benjamin	CDB
Recurve Dame Cadet	RDC	Compound Dame Cadet	CDC
Recurve Dame Junior	RDJ	Compound Dame Junior	CDJ
Recurve Dame Sénior 1	RD1	Compound Dame Sénior 1	CD1
Recurve Dame Sénior 2	RD2	Compound Dame Sénior 2	CD2
Recurve Dame Master	RDM	Compound Dame Master	CDM
Recurve Dame Vétérain	RDV	Compound Dame Vétérain	CDV
Nu Recurve/Chasse Jeune	NRJ	Nu Long Bow Jeune	NLJ
Nu Recurve/Chasse Sénior	NRS	Nu Long Bow Sénior	NLS
Nu Recurve/Chasse Master	NRM	Nu Long Bow Master	NLM

5.3 Délégué de la province de Hainaut :

Le délégué s'est excusé de ne pouvoir assister au CA.

5.4 Délégué de la province de Liège :

Comme prévu par les Statuts et le R.O.I. de la LFBTA, le délégué de province a fait appel à candidature dans sa province pour permettre l'élection qui désigne le Délégué de Province (art28a et 28b des Statuts et art 2.3.1. du R.O.I) ainsi que le membre du Conseil de discipline de 1ère instance (art 39des Statuts et 2.3.1du R.O.I).

La désignation du membre du Conseil de discipline d'appel n'a plus de raison d'être dans la mesure où le Conseil d'administration de la LFBTA va proposer une modification des Statuts et du R.O.I. qui vise le fonctionnement des Conseils de discipline (voir pts 6.3 et 6.4 du PV du CA+ du 12-10-2012)... la cour Belge d'arbitrage pour le sport devenant le jury d'appel.

Le délégué a informé la province que le CA de la LFBTA souhaite que le membre du Conseil de discipline aie (si possible) quelques notions juridiques de base ... et SURTOUT FASSE PREUVE DE BEAUCOUP DE BON SENS.

5.5 Déléguée de la province de Luxembourg :

La déléguée annonce que le Championnat de la Province de Luxembourg en salle sera organisé par le cercle 611 ACS (Archery Club du Sud) à Messancy.

5.6 Délégué de la province de Namur :

Le délégué s'est excusé de ne pouvoir assister au CA.

Dans son courriel, il parlait du sujet déjà traité dans le point 5.1 (1^{ère} partie) du présent procès verbal.

6. Secrétariat administratif :

Statuts et R.O.I. ... propositions de modifications :

Afin de finaliser les propositions de modifications et permettre la présentation au vote des mandataires lors de l'AG statutaire de février 2013, le secrétaire administratif travaillera sur le sujet à bureau fermé durant la semaine du 17 au 21 décembre (pas de réponse aux courriels sauf urgence, réponses limitées au téléphone). **Un avis à l'attention des cercles sera envoyé au contacts des clubs et mis sur le site de l'association.**

Le secrétaire administratif prendra le solde de ses jours de congés payés légaux et les 5 jours de récupérations restants ... le bureau sera donc fermé du 24 décembre 2012 à 12 heures au 6 janvier 2013 compris. **Un avis sera mis sur le site de l'Association.**

Assurances LFBTA :

Le secrétaire administratif a rendez-vous avec un représentant d'ETHIAS pour :

- Adapter les conditions particulières de la RC à la procédure d'inscription des nouveaux membres qui sera d'application pour l'année sportive 2013-2014.
- S'informer sur la possibilité d'un avenant permettant la couverture des volontaires en "accidents corporelles" coût et conditions.
- S'informer sur la possibilité d'un avenant sur la couverture des "accidents cardiaques et vasculaires cérébraux" coût (apparemment 1 € par membre) et conditions .
- S'informer sur le contrat "responsabilité des moniteurs"

Cette démarche permettra d'informer les mandataires lors de l'AG de février 2013 et d'éventuellement faire voter une augmentation de cotisation du montant des coûts /membre applicable pour l'année sportive 2013-2014.

Conseil de discipline :

Le secrétaire administratif s'active pour veiller à ce que le dernier dossier disciplinaire en suspens puisse être considéré comme clos.

Préparation AG février 2013 (année comptable 2012) :

Le conseil d'administration maintient la même organisation que celle pratiquée en 2012. (Café d'accueil, 2 tickets boissons par mandataire, AG suivie d'un apéritif dînatoire).

Le Conseil d'administration répondra aux questions reçues préalablement à l'AG questions à transmettre aux délégués des provinces et du tir nature pour le 23 janvier 2012 (au plus tard). pas de point "Divers" à l'ordre du jour.

Le secrétaire administratif va envoyer dès lundi 03 décembre 2012, les premiers courriers et courriels et ainsi lancer la procédure :

- demande pour salle permettant l'organisation.
- demande des noms et coordonnées des mandataires des cercles agréés (réponse pour le 7 janvier 2013 à 24h au plus tard).
- informer de la procédure des questions.

Le secrétaire rappelle aux administrateurs de ne pas oublier de préparer leurs interventions lors de l'AG et de se consulter pour éviter les doublons.

Candidatures écrites reçues : Monsieur Vincent Vandervelden (Brigue la Présidence).
Monsieur Paul Delvaux (Souhaite servir).

Candidatures annoncées oralement : Monsieur Eric De Bevere (Trésorier en formation avec le trésorier actuel).
Madame Francine Hanique (Secrétaire générale sortante)
Madame Claudine Boxho (Si manque de dame candidate)
Monsieur Bernard Florent (Arbitrage sortant- se donne encore un temps de réflexion avant décision finale)
Monsieur Marc Ronsse (DT - souhaite se présenter pour pouvoir défendre le PP qu'il a rédigé)

7. Gestion de l'Arbitrage :

Arbitre démissionnaire :

L'arbitre de la Province de Luxembourg pour lequel une suspension était demandée suite à ses absences répétées lors d'arbitrages pour lesquels il s'était proposé et cela sans prévenir l'organisateur, sans prévenir le responsable à l'arbitrage.

L'arbitre a informé le responsable à l'arbitrage qu'il donnait sa démission.

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués décident, à l'unanimité des présents d'accepter la démission de Monsieur Grolet Olivier et demandent à l'Administrateur responsable à l'Arbitrage de le retirer de la liste des arbitres officiant en LFBTA.

3D ... Décision WA (ex FITA) :

La Commission Exécutive de World Archery s'est réunie pour la dernière fois de l'année les 24 et 25 novembre à Lausanne.

Parmi les motions proposées, la Commission a accepté que les athlètes de tir à l'arc 3D tirent désormais deux flèches vers chaque cible en qualifications, dans un délai d'une minute.

(a ce propos, voir également le point 10 "commission de sélection" du présent procès verbal).

Championnats en salle de LFBTA et de Belgique :

Comme demandé par la RBA (ex FRBTA), la finalisation des propositions est en cours.

207 GAU organisation BAOC 2012 déficiente :

Comme demandé par le CA le 24 août 2012, l'Administrateur a envoyé un courrier au cercle 207 GAU (Uccle) pour présenter la décision du CA de la LFBTA suite aux problèmes rencontrés lors de l'organisation du BAOC du 12 août 2012.

Il n'a à ce jour reçu aucune réponse du cercle 207 GAU.

Pin's de progression et Pin's avec le "logo RBA" :

Suite à la décision du CA d'ajouter à 18m un pin's de progression intermédiaire (entre le 500 et le Maître Tireur-558) et à la rupture de stock des pin's MT (18m et 25m outdoor) l'Administrateur a demandé un devis.

- Le pin's de progression intermédiaire (525) revient à 0,6 € +TVA pièce.
- Le pin's Maître tireur revient à 1.5 € +TVA pièce. (+ matrice)

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués demandent à l'Administrateur de faire la commande nécessaire.

Lors de la dernière réunion de l'Exécutif National, il a été question de faire une commande de pin's avec le "logo RBA", le stock étant quasiment épuisé.

Attention, la présentation change : au logo de la RBA il faut ajouter un texte.

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués demande à l'Administrateur de demander un devis pour la réalisation du pin's (avec matrice) après s'être informé près du Président National (P. Wiggeleer) du texte souhaité par l'exécutif national..

Tenue des arbitres :

Le stock de polos pour les arbitres est épuisé.

Les arbitres constatent que les polos perdent de leur fraîcheur à la suite des lessives répétées.

L'administrateur propose faire une commande de chemises (Chemisier pour les dames) pour les arbitres.

Le secrétaire administratif (arbitre) présente le modèle de chemise avec logo de la LFBTA qu'il a fait réaliser (et payé) pour lui même (manches longues et manches courtes).

L'administrateur propose que la chemise soit vendue aux arbitres pour la somme de cinq € remboursée lorsque l'arbitre aura presté 3 arbitrages.

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués demandent à l'Administrateur de se renseigner pour des articles revenant à +/-15 € hors TVA la pièce.

Le conseil demande que la somme demandée aux arbitres soit de 10 € (et non 5 €) remboursables après 3 arbitrages prestés dans la saison qui suit la remise des chemises.

Compte LFBTA "Facebook" et "Twitter" :

Les échanges via "Facebook" et "Twitter" sont encrés dans les habitudes des jeunes et de beaucoup de moins jeunes.

De nombreuses sociétés commerciales et des associations du non-marchand possèdent aujourd'hui de tels comptes.

La WA (ex FITA) a elle-même interpellé la RBA (ex FRBTA) afin qu'elle accélère la mise en place d'un compte "Facebook" .

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués demandent à l'Administrateur de procéder à la mise en place des outils sous la condition que soit respectée la vie privée des gestionnaires et des membres de la LFBTA.

L'intérêt de maintenir les outils sera évalué après une période de fonctionnement de 6 mois.

Pour information : la confidentialité est imposée lorsqu'il s'agit d'un compte ouvert par une société, une association. L'outil est essentiellement utilisé pour donner des informations que l'association juge utile de diffuser.

8. Trésorier :

Affiliés LFBTA 2013 :

La LFBTA compte aujourd'hui **2051 affiliés** (licenciés).

Il s'agit d'une première ... c'est en effet la première fois que nous comptabilisons + de 2000 membres avant le 31 décembre.

Cotisation remboursée:

Comme l'autorise l'art 11 des Statuts de l'association et dans les conditions imposées par celui-ci, le Conseil d'administration étendu ayant refusé la demande d'adhésion présentée par un des cercles agréés (Mr José Lenertz - 418 AVB), la cotisation versée (27 €) à été remboursée au cercle .

9. Gestion du « Dopage » :

Autorisation pour usage thérapeutique :

La procédure appliquée en Communauté Française de Belgique pour les archers pour lesquels une AUT n'est pas exigée (port du certificat médical faisant usage d'AUT) n'est pas réglementaire dans les pays limitrophes mais aussi en Communauté Flamande de Belgique. (Info déjà dans le PV du CA du 2-12 octobre 2012).

Les membres du conseil d'administration étendu présents demandent au secrétaire administratif de continuer les recherches pour trouver rapidement une solution à cette situation.

Il lui est également demandé d'informer le Président de la RBA (ex FRBTA) de la situation.

Sanctions pour dopage :

L'administrateur informe que la WA (ex FITA) va renforcer les sanctions pour les archers condamnés pour dopage.

10. Secrétaire générale :

Revue "l'Archer" :

Les articles sont demandés pour le 10 décembre au plus tard.

Conférence Handisport :

Le Président de la RBA (ex FRBTA) et la secrétaire générale ont assisté à la conférence de Madame Anne Dieteren analysant la participation des Belges au JO Handisport.

Monsieur Serge Jacques (Président de CMA), actif dans le développement de la pratique sportive des moins valides tant dans le centre sportif qu'il dirige que dans son club de tir à l'arc, les accompagnait

Handisport ... Formation :

Monsieur Serge Jacques propose d'organiser en LFBTA un stage de recyclage d'une journée dans l'optique de la formation continuée des cadres brevetés ADEPS en LFBTA.

Cette formation devrait aborder les matières suivantes :

- L'accueil de la personne moins valide.

- La réglementation du Tir à l'Arc en la matière
- La pédagogie d'apprentissage
- Le matériel adapté
- La pratique

L'administrateur à l'arbitrage informe qu'il a déjà transmis aux arbitres un document d'information sur le sujet ... document disponible chez lui.

Le Directeur technique confirme l'analyse de Serge Jacques.

Il propose que cette journée soit intégrée à la prochaine session de formation des cadres qui sera organisée en 2013 ... les brevetés ADEPS LFBTA étant conviés à y assister.

Un budget étant prévu au Plan Programme 2013 pour la formation des cadres, le financement de l'organisation pourrait ainsi être couvert dans la limite du budget alloué par l'administration.

10. Gestion sportive ... et ... Direction technique :

ADEPS :

- **Le 05/11/2012, présentation du dossier Formation :** le contenu est complet mais demande de revoir la présentation ... adopter la "mise en page ADEPS".

- **Le 28/11/2012, Séminaire formation des cadres :** la demande de l'ADEPS est la suivante :

- avoir une structure qui s'occupe de la "formation des cadres".

- Former les formateurs qui enseignent (forment) dans la formation de cadres.

- Le Directeur technique a demandé au secrétaire administratif d'envoyer un courrier aux cadres ADEPS de la LFBTA (niv2 et niv3) pour leur demander s'ils sont prêt à être "maître de stage" pour le niv1 (initiateur). Une étourderie du secrétaire a retardé l'envoi (oubli de timbrer les envois).

L'ADEPS voudrait qu'un colloque soit organisé pour les maîtres de stage animé par des responsable des universités.

L'ADEPS demande qu'un formulaire présentant "les critères à évaluer" soit réalisé pour les maîtres de stage..

Commission de sélection :

La commission c'est réunie : les points de sélection proposés seront très prochainement envoyés par courriel pour adoption (par réponse de courriel).

La décision de la WA (ex FITA) pour le 3D - voir point 7 du présent PV- de tirer 2 flèches par cibles sur des parcours de 24 cibles a amené la commission à proposer des points de sélections sur parcours de 24 cibles ... mais aussi sur parcours de 20 cibles (le règlement actuel du Championnat de Belgique 3D prévoit des parcours de 20 cibles).

Cette double proposition permet aux archers de faire homologuer leurs points sur les organisations belges et sur les organisations hors frontières.

Séminaire "Gagner dans sa tête : le Directeur technique y a assisté le 29 novembre.

Simon de Wrangel :

Les prestations de Simon de Wrangel en qualité d'entraîneur lors de stages pour les Elites donnent satisfaction au Directeur technique.

Il s'investi aussi bien près des archers recurves que près des archers compound . Il était présent dans certains BAIC ainsi qu'au Face 2 Face (Amsterdam).

Sa présence semble stimuler d'autres entraîneurs qui s'investissent plus qu'avant.

La Secrétaire générale fait remarquer que certains archers ne sont pas satisfaits de ses interventions l'un ou l'autre parlant même de se retirer de l'équipe s'il reste entraîneur.

Le Directeur technique a reçu mandat du Conseil d'administration pour gérer l'encadrement des sportifs d'élites jeunes et seniors (art 4.1.8 du R.O.I.). Si certains de ces sportifs ont des doléances à émettre, qu'ils s'adressent au Directeur technique plutôt que de s'épandre en déclarations qui ne sont pas suivies d'actes.

Réunion de l'exécutif de la RBA :

La dernière réunion a eu lieu le 19 novembre 2012, la prochaine est programmée le 07 janvier 2013.

- Site RBA : l'exécutif national à charger Johan Steylaert de prendre le relais de Sam Kyritsoglou qui n'a plus le temps de s'en occuper.

- Bons d'achat RBA/Serge Sport : la mise à jour sera réalisée pour la fin de décembre 2012.

- Liste des membres (info pour organisateurs) : la liste LFBTA a été remise à la HBL, elle se trouve sur le site LFBTA comme celle de la HBL.

Force est de constater que la liste HBL est plutôt brouillon comparée à celle de la LFBTA.

- Tenue de l'Equipe Nationale : on recherche une société partenaire.

- Championnat du Monde Universitaire 2014 : il est demandé à la LFBTA de mettre également la version anglaise du dossier destinée à la recherche de sponsor. Actuellement seul la version française est sur le site.

- Sponsoring ETHIAS : le conflit apparu suite à l'imper commis lors du Championnat de Belgique (voir point 10 du PV du CA du 12 octobre 2012) semble s'aplanir, ETHIAS a honoré une partie des factures dues.

Les membres HBL de l'exécutif demande que les frais de déplacement pour quérir les supports publicitaires d'ETHIAS (pour utilisation lors des championnats nationaux) soient partagés par les deux ligues.

- Sponsoring KIA : déjà présenté dans le PV du CA du 12 octobre 2012 (envoi lettre par avocat).

- Championnats Nationaux extérieurs 2013 : CB FIELD au SHT Tongeren les 27 et 28 avril 2013

CB Séniors, masters et moins-valides au USK Kapellen le

31 août et le 1^{er} septembre 2013

CB des Jeunes au GSR Bruxelles le 7 septembre 2013.

CB 3D : la proposition de KJSS d'organiser le

Championnat de Belgique 3D sur un week-end est refusé pour non conformité avec le règlement du Championnat qui considère chaque organisation 3D Belge de l'année comme un manche de celui-ci.

- BAIC : le nombre des participants est en baisse (c'est l'inverse dans les compétitions LFBTA).

WVZ Westerloo souhaite organiser aux dates de FAO Ottignies.

CAB Bertransart souhaite continuer à organiser un BAIC.

FAO Ottignies n'a pas encore informé la LFBTA de son intention : continuer ou arrêter.

- Calendrier 3D 2013 : la proposition déposée par la LFBTA a été acceptée par échange de courriel par les membres de l'exécutif national.

- Plan de Développement (Plan Programme) : le Directeur technique demandera l'organisation d'une journée de travail avec le CA issu de l'élection de l'AG de février 2013. Réunion pour présenter le contenu du document et le partage des tâches à réaliser.

- World Games 2013 à Cali (Colombie) du 25 juillet au 4 août :

La Belgique bénéficie d'une place quota non nominative pour une archère.

Zoé Goebbels est candidate pour profiter du sésame. Si nécessaire, l'ADEPS interviendra près de l'Université pour faire déplacer le/les examen(s) que Zoé pourrait avoir en seconde session.

Marina Prélipcean se propose comme réserve, la crainte de la RBA (ex FRBTA) est qu'elle ne soit pas acceptée par le COIB. Celui-ci décide des qualifiés pour les Jeux Mondiaux.

Les tenues pour les Jeux Mondiaux sont : tenue de cérémonie = COIB tenue de compétition = RBA.

ATTENTION : Les Jeux Mondiaux (World Games) de 2013 se déroulent en Colombie.

Le Président ff lit un extrait de l'article reprenant l'avis du service "Voyager à l'étranger" trouvé sur le site <http://diplomatie.belgium> :

Sécurité générale ... Bien que ces dernières années la situation de sécurité se soit améliorée, la Colombie reste un pays dangereux. Les affrontements entre guérillas, groupes armés illégaux et forces armées se sont quelque peu réduits mais demeurent d'actualité dans nombre de zones rurales comme par exemple Cauca, Narino (frontière avec l'équateur), Meta, Guainia, Vicfada, Caquetà, Guaviare et dans le Norte de Santander (frontière avec le Venezuela).

*Par contre dans les centres urbains, la délinquance a tendance à augmenter rapidement, notamment dans les grandes villes telles que Bogota, Medellin et **Cali**, avec l'apparition de Bandes criminelles souvent armées qui font notamment l'usage de l'extorsion comme source financière.*

Le Président ff insiste pour que soit acté dans le rapport, que le Conseil d'administration annonce officiellement qu'il ne souhaite pas envoyer une archère pour participer au World Games à Cali (Colombie) en 2013 sans faire part de son inquiétude quant aux risques éventuels encourus. Le CA de la LFBTA, informera donc de son inquiétude : l'Exécutif National et son Président, le COIB et le COI. Il informera également les parents de l'archère qu'il ne peut cautionner seul la participation de qui que ce soit dans un pays potentiellement dangereux sans émettre des réserves. Zoé étant majeure, si elle fait le choix de faire le déplacement, le CA LFBTA lui demandera de signer un document précisant qu'elle a été informée du danger potentiel encouru par toute personne se rendant en Colombie.

11. Date prochaines réunions :

CA complet : 25 janvier 2013 dès 19h 30 tenu

SOIT au Centre Namurois des Sports ... avenue de Tabora 5000 Namur (Salle réunion à coté de la buvette).
SOIT dans les locaux du Cercle de Liège (LIE) ... Plaine des sports de Cointe, Rue de Bourgogne à 4000 Liège

Le choix dépend de la réponse de Philippe Estievenart (absent il ne pouvait répondre lors de ce CA)

Fin de séance : 22h45.

Rédaction du secrétaire administratif

Pierre-Jacques Lemaire
Président LFBTA ff

Francine Hanique
Secrétaire générale